

VILLE DE  
RIORGES

N° DCM\_2023\_214

OBJET :

**PATRIMOINE – VOIRIE –  
RESEAUX ET DEPLACEMENTS**

ACQUISITION DE DEUX  
PARCELLES DE TERRAIN  
AUPRES DE LA SCCV ALGB  
FOCH

—  
APPROBATION

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **26 avril 2023** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 19 avril 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 27 avril 2023.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 26 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Eric MICHAUD, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Valérie MACHON, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Bérenger CENTI, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Gaëtan REDEUILH, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

*Absent avec excuses : Véronique MOUILLER, Isabelle BERTHELOT, adjointes, Delphine DEBATISSE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, conseillers municipaux.*

*Absent sans excuse :*

*Secrétaire élu pour la durée de la session : Nabih NEJJAR*

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Véronique MOUILLER Isabelle BERTHELOT Delphine DEBATISSE Chantal LACOUR Michel CELLIER Richard MOUSSÉ Andrée RICCETTI	Jean-Luc CHERVIN Nathalie TISSIER-MICHAUD Brigitte BONNEFOND Brigitte MACAUDIERE Pierre BARNET Eric MICHAUD Martine SCHMÜCK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

**PATRIMOINE – VOIRIE – RESEAUX ET DEPLACEMENTS**

**ACQUISITION DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN  
AUPRES DE LA SCCV ALGB FOCH  
APPROBATION**

Daniel Corre, adjoint au maire en charge de la voirie, des réseaux et de la défense, expose à l'assemblée :

La ville de Riorges poursuit la régularisation foncière de ses voiries et chaussées (rue, allée, impasse, trottoir, etc.) dont la vocation et l'usage font état d'un caractère public.

Ainsi, la Ville de Riorges a sollicité la SCCV ALGB FOCH pour l'acquisition des parcelles AK 737 (10 m<sup>2</sup>) et AK 739 (32 m<sup>2</sup>), sises au 247 Rue du Maréchal Foch et qui correspondent à l'emprise du trottoir.

Un accord amiable est intervenu avec le propriétaire de ces deux parcelles (la SCCV ALGB FOCH) pour une cession au prix de 1 € (un euro). Une fois l'acquisition effectuée, la procédure de classement dans le domaine public pourra être demandée au service du Cadastre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) approuve l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles AK 737 et AK 739 dans le cadre de la régularisation foncière des voiries et chaussées de la commune ;
- 2°) autorise le maire à recevoir et authentifier les actes passés en la forme administrative dans le cadre de l'acquisition ci-dessus ;
- 3°) autorise la 1<sup>ère</sup> adjointe, Madame Véronique MOUILLER, à signer ledit document pour le compte de la commune ;
- 4°) approuve le classement dans le domaine public des parcelles AK 737 et AK 739.

Riorges, le 26 avril 2023

Le secrétaire de séance,  
Nabih NEJJAR

Le Maire,  
Jean-Luc CHERVIN